

Le Bulletin Quotidien, 6 juillet 2012



Bulletin  
Quotidien

N° et date de parution : 120708 - 06/07/2012  
Diffusion : 1100 Page : 15  
Périodicité : Quotidien Taille : 58,5 %  
BulletinQuo\_120708\_15\_8.pdf 1089 mo  
EP : 807 euro/ann  
Site Web : www.legresse.fr

**Le rapport sénatorial sur l'application de la loi pénitentiaire constate une mise en application insatisfaisante d'une loi ambitieuse**

Le rapport sénatorial sur l'application de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a été présenté hier par Mme Nicole BORVO COHEN-SEAT (CRC, Paris), présidente du groupe CRC, et Jean-René LECERF (UMP, Nord) au nom de la commission des Lois, que préside l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), et de la commission pour le contrôle de l'application des lois, présidée par le sénateur (PS) de Paris David ASSOULINE (cf. "BQ" du 15 mars).

Ce rapport, intitulé "Loi pénitentiaire : de la loi à la réalité carcérale", évoque une mise en application insatisfaisante d'une loi ambitieuse, qui entendait marquer un renouveau neuf ans après que les commissions d'enquête du Sénat ("Prisons : une humiliation pour la République") et de l'Assemblée nationale ("La France face à ses prisons") eurent dressé un état des lieux très critiques des prisons. Plusieurs "ordres de difficultés" expliquent cette situation. En premier lieu, le retard avec lequel ont été pris les décrets d'application, dont deux manquent toujours. Puis, l'insuffisance des moyens : l'étude d'impact du gouvernement estimait nécessaire à l'application de loi la création de 1000 emplois supplémentaires de conseillers d'insertion et de probation, or aujourd'hui moins d'un tiers de ces postes a été ouvert. L'augmentation récente du nombre de détenus (66 915 personnes écrouées au 1<sup>er</sup> juin 2012, contre 61 656 au 1<sup>er</sup> juin 2010) a également contrarié les orientations de la loi. Tout comme la politique pénale tendant à l'exécution de toutes les peines, y compris les plus courtes (au lieu d'aménagements) ou à la création de places de prison supplémentaires.

Au-delà de ces difficultés, Mme BORVO COHEN-SEAT a relevé la réticence très forte qui persiste en France à investir, financièrement mais pas seulement, dans les prisons. A cet égard, elle a souligné, avec M. LECERF, le rôle très positif du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, M. Jean-Marie DELARUE.

Si les sénateurs se félicitent de la disparition des fouilles corporelles internes, du développement des visites et des parlaires familiaux, de la réussite des unités de vie familiales, de la prise de conscience des employeurs sur le travail en prison, des facilités administratives permises par la domiciliation des personnes sur leur lieu de détention, ou encore de la hausse en nombre des aménagements de peines, ils regrettent que la loi de 2009 ne soit pas pleinement appliquée et font des propositions en ce sens. Celles-ci s'articulent autour de quatre axes.

1 / 3  
Copyright (Bulletin Quotidien)  
Reproduction interdite sans autorisation